

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 316-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2013.1530

Déposée le: 20.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Muntwyler (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 23.01.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Rapport coût-utilité des fonctionnaires des Impôts

Les estimations concernant la matière fiscale perdue à cause de la soustraction sont variables, mais elles vont jusqu'à 20 pour cent, selon la source. La plupart des paramètres des estimations permettent d'escompter des recettes qui dépassent de très loin les sommes que l'EOS et les mesures d'économie pourraient permettre de réunir. Autant dire qu'une attention beaucoup plus grande devrait être prêtée à la question de la soustraction fiscale.

La majeure partie de la matière fiscale est fournie par des personnes physiques et pour elles, il est démotivant d'avoir le sentiment que les règles du jeu ne sont pas suivies de la même manière par tous.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

- Quel revenu supplémentaire l'Intendance des impôts peut-elle espérer réaliser grâce aux employés ou employées qui s'occupent des dossiers fiscaux « au front » ?
- Combien d'employés et employées pourraient être engagés jusqu'à ce que le produit fiscal net ne soit plus le double de ce qu'il coûte ?